Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1976)
Heft: 345

Artikel: Produits pharmaceutiques : des prix en liberté
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1023524

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Franches-Montagnes: une issue honorable pour le DMF

C'est une longue histoire, qui montre le peu d'intérêt porté par le Département militaire aux problèmes de l'agriculture.
1957 : Le canton de Berne achète près de 300 hectares de prés, de pâturages et de forêts, situés dans les trois communes franc-montagnardes des Genevez, de Lajoux et de Montfaucon. Prix : 2 430 000 francs de l'époque. Devant l'inquiétude manifestée par la population locale, le Gouvernement déclare renoncer à toute affectation militaire de ces terrains.
1963 : Le canton de Berne vend ce terrain au Département militaire fédéral pour la somme de 2 920 000 francs. But : établissement d'un centre fédéral du cheval. Mais les Francs-Montagnards se méfient ; déjà à cette époque l'effectif des chevaux d'armée est en forte baisse et, à tout moment, le DMF pourrait modifier sans autre l'utilisation de son terrain.

Demi-revirement

Face à l'action résolue du comité d'action contre l'établissement d'une place d'armes aux Franches-Montagnes, dans un climat de violences (attentats perpétrés par l'éphémère Front de libération jurassien) et de tensions (affaire des Rangiers), le DMF renonce à ses intentions et accepte de revendre le terrain aux trois communes intéressées.
Au cours de l'une des entrevues entre le DMF et les responsables des communes, le conseiller fédéral Gnägi lance à ses interlocuteurs : « Vous avez gagné votre pari ! ». Loin de là, en réalité ! Le prix fixé, en effet, par l'administration militaire, soit 3 860 000 francs, interdit tout retour de ces terrains à un usage agricole...
Les Francs-Montagnards ripostent par le biais d'une expertise de Denis Roy, économiste à l'Etat de Genève, qui estime à 750 000 francs la valeur de rendement agricole de la propriété.
A son tour, l'Union suisse des paysans, consultée, rend son verdict : valeur de rendement, 993 000 francs.
Entre-temps, les promoteurs offrent leurs « services ». Eux ont les moyens de rentabiliser un pareil investissement : les projets de centres touristiques fleurissent.
Mais la population ne se laisse pas séduire ! Elle tient à contrôler le développement de sa région. Ce d'autant plus que le besoin en terrains agricoles est important.

Ultimatum

29 octobre 1975 : ultimatum du DMF au trois communes. Un délai est fixé au 31 décembre pour accepter d'entrer en pourparlers, un autre au 30 juin 1976 pour conclure l'« affaire » sur la base de trois millions de francs, payables dans les six mois qui suivront la signature.
Par le prix qu'il impose, le DMF empêche le retour de ces terrains à leur affectation primitive, l'agriculture. Les Francs-Montagnards n'ont donc pas encore gagné leur « pari », qui est de pouvoir disposer librement de leur sol, de leur instrument de travail.
Le Département militaire a échoué dans son projet de place d'armes. Il avait en son temps payé le prix fort. Maintenant, il refuse d'assumer le risque de son entreprise et veut le faire supporter à trois communes qui abritent à peine 1500 habitants !
Les Francs-Montagnards sont prêts à payer un million pour recouvrer leur bien.
Le DMF va-t-il encore longtemps renâcler pour une différence ridicule de deux millions, ridicule quand on sait que plusieurs dizaines de millions ont été, par exemple, dilapidés dans l'évaluation de l'avion « Corsair » que l'aviation militaire ne verra jamais ?

Un poumon indispensable

Il est même permis de rêver.
Les Franches-Montagnes sont un poumon indispensable pour près de 500 000 citadins. Le soin que prennent ses habitants à préserver cette région est une tâche d'intérêt national.
Déjà pour cette raison, la Confédération pourrait faire don de ces terrains aux trois communes concernées.
Ce geste ne serait pas de trop, au moment où se crée le nouveau canton du Jura, pour faire oublier quelque peu la coupable passivité de la Confédération dans la longue lutte des Jurassiens pour conquérir leur indépendance.
Lors d'une entrevue avec les communes en 1970, M. Gnägi n'a-t-il pas avoué : « Ce que je veux, c'est la paix, enfin la paix ! ». Il l'aurait enfin et pourrait terminer son « règne » sur une note honorable.

Produits pharmaceutiques: des prix en liberté

L'office intercantonal de contrôle spécialisé dans les prix des médicaments a du pain sur la planche : son but, obtenir une plus grande tranparence sur les marges de bénéfices de l'industrie pharmaceutique et sur les pourcentages dévolus aux pharmacies et aux drogueries.
A première vue, une tâche énorme et impossible à mener à bien ! Et pourtant l'enjeu est exceptionnellement important : il y va de tout un volet de la politique de la santé, déjà mis à jour partiellement à l'étranger par des analyses de la « surconsommation » et de la « surproduction » pharmaceutiques, mais resté jusqu'ici sans écho réel dans notre pays. Ce silence s'explique du reste fort bien ; les bases légales manquent pratiquement, qui pourraient permettre l'établissement des statistiques les plus élémentaires dans ce domaine.
Les producteurs, les grossistes et les détaillants sont donc fondés à respecter un mutisme presque absolu sur leurs marges de bénéfices ; et l'on se contente, du côté officiel, d'opérer un « contrôle » très large, en stigmatisant çà et là les prix qui paraissent nettement exagérés, voire usuriers (sur la base de normes datant de la Seconde Guerre mondiale), en tentant des comparaisons hasardeu-

ses avec les prix en vigueur à l'étranger, en essayant d'extrapoler à partir de calculs tenant compte de l'utilité de tel ou tel médicament, de sa valeur propre et des frais inhérents au développement de la recherche le concernant, ainsi que des investissements consentis pour sa commercialisation.

Selon une enquête menée par une usine allemande spécialisée dans la production pharmaceutique, 1017 nouveaux médicaments sont apparus sur le marché médical entre 1961 et 1973.
Parmi les pays les plus prolixes, les Etats-Unis se situent, comme il se doit, à la première place. Le « score » américain : 247 nouveaux médicaments (23,9 % du total).
Suivent dans l'ordre, la France avec 213 (20 %) inventions, la République fédérale allemande avec 133 (12,9 %), le Japon avec 98,9 (9,6 %), la Suisse avec 80 (7,8 % et l'Italie avec 66 (6 %).
Une réserve : s'agit-il toujours de « percées » thérapeutiques ou a-t-on compté aussi les variantes de médicaments connus ?

Les points de repère élémentaires font donc défaut, qui fonderaient un contrôle efficace du prix des médicaments. Et pourtant les indices de la nécessité urgente d'une telle entreprise ne manquent pas. S'il fallait n'en citer qu'un seul : d'octobre 1974 à octobre 1975, les prix finals du groupe « matériel sanitaire et médicaments » ont augmenté de 9,3 %, alors que, parallèlement et pour la même période, l'indice des prix à la consommation laissait apparaître une hausse de 4,8 % ; toujours pour les mois examinés, les prix de gros des produits pharmaceutiques ne marquaient une baisse que de 0,3 %, alors que l'indice des prix de gros descendait, lui, de 5,8 %...
A vrai dire, même devant de tels faits, les spécialistes, faute de données, en sont réduits aux hypothèses. La comparaison avec la République fédérale allemande est-elle valable à ce chapitre ? Alors les marges des grossistes et des détaillants helvétiques sont en tout cas plus hautes que celles de leurs collègues d'outre-Rhin. Selon son schéma usuel d'interprétation des tarifs, l'office intercantonal précité compte, en moyenne, que le prix de base des médicaments est multiplié par 3,6 lorsqu'il parvient sur les comptoirs de vente. Etape après étape, en remontant la chaîne, cela donne au moins les marges suivantes : le prix de base (matériel, fabrication et emballage) plus une marge brute de 100 % (comprenant les frais d'expédition et la publicité) et l'on aboutit au prix dit de fabrication ; les grossistes, eux, s'adjugent une marge de 20 % supplémentaire (en RFA, 14 - 15 %), et c'est le prix de gros proposé aux pharmaciens et aux droguistes qui, eux, s'assurent encore une marge de 33 à 50 % (plus souvent 50 que 33, selon les calculs finals de l'office ; en RFA, cette marge est aujourd'hui limitée à 39 %, et un projet de loi à l'étude permettra de la diminuer encore d'environ 3 %)...
Jusqu'ici, M. Prix ne s'est guère attaqué aux produits pharmaceutiques (ni à la « para-pharmacie » où les exagérations sont encore plus criantes), la nouvelle législation votée par le Parlement lui permettra-t-elle d'intervenir dans ce secteur et de donner des armes à l'office de contrôle ?

M. Rentchnick et Illich: à côté de la cible

Le docteur Rentchnick est l'homme des relations publiques de la profession médicale. La radio et la télévision font fréquemment appel à lui. Sous le pseudonyme d'Esculape, il tient chronique dans la « Tribune de Genève » ; il rédige encore le journal « Médecine et Hygiène ».
Le docteur Rentchnick s'affole. Il ne supporte pas les critiques qui se sont fait jour ces derniers temps contre l'institution médicale. Sa cible principale : Ivan Illich. Ses armes : les attaques « ad personam ».
Déconsidérer la personne dispense de prendre en considération les idées.
Quand il cite l'auteur de « Nemesis Médicale », le docteur Rentchnick ne manque jamais de souligner qu'il s'agit d'un névropathe et d'un défroqué (« Médecine et Hygiène », No 1161 / 17 septembre 1975 ; « Tribune de Genève », 5 janvier 1976).
Le médecin genevois pratique également l'amalgame, cette technique connue déjà des sophistes, qui permet de rallier à son point de vue les majorités les plus hétéroclites. Le camp de l'anti-médecine devient donc celui des idéologues, des sociologues et des politiciens aidés par des éditeurs opportunistes... Si encore les critiques se bornaient à l'aspect scientifique de la médecine ; mais non, on va jusqu'à s'attaquer à ses structures sociales et économiques... On fait de la politique... Ainsi, parmi les ouvrages les plus typiques de l'anti-médecine, on trouve « Les trusts du médicament » et « Le guide des médicaments les plus courants » !
Le docteur Rentchnick ne craint pas les raccourcis brillants : partir d'Illich pour aboutir au système de santé des pays de l'Est ne lui fait pas peur. Là, deux conseils à Esculape, s'il est permis : lisez Illich tout d'abord, puis consultez l'un ou l'autre des articles de Jean Vincent dans la « Voix ouvrière », où le leader communiste met en pièces celui que vous appelez l'iconoclaste !
En guise de conclusion provisoire : Illich et les critiques de l'institution médicale ont visé juste, même si toutes leurs thèses ne doivent pas être prises pour de l'argent comptant ; leur but est d'ouvrir un débat ; si le docteur Rentchnick croit clore ce dernier en maniant l'injure et la calomnie, il se trompe ; il faudra bien qu'il trouve des arguments solides ; ou alors que les médecins changent de porte-parole.